

RÈGLEMENT TABACA FILM FEST 2025

2e ÉDITION – APPEL INTERNATIONAL

DESCRIPTION DU FESTIVAL

11-14 septembre 2025, Gerri de la Sal (Pyrénées catalanes)

“Le fantastique émerge de la réalité comme la lune au-dessus d’un marais embrumé.”

L’idée du Festival est née de notre passion pour le Pallars Sobirà, une région reculée des Pyrénées, pour ses histoires et ses légendes, et pour le cinéma. Notre désir de préserver l’héritage le plus mystérieux de ce territoire sauvage s’est transformé en Tabaca Film Fest, le Festival de Cinéma Mythologique des Pyrénées, qui célèbre cette année sa deuxième édition.

Il s’agit en effet d’une terre pleine de mythes et de légendes propres, mais chaque coin du monde a son propre yéti, sa propre sirène, son propre loup-garou, son propre gardien des montagnes, en somme, son propre imaginaire mythologique.

Avec le Tabaca Film Fest - deuxième édition, nous faisons revivre toutes ces histoires du Pallars, des Pyrénées et du monde entier à travers l’art que nous connaissons le mieux : le cinéma.

Nous pensons que ce Festival peut réunir plusieurs valeurs auxquelles nous croyons : un cinéma de qualité et la préservation de la mémoire historique et mythologique, dans un cadre naturel incomparable.

Le Tabaca Film Fest accepte les catégories fiction, animation, documentaire et vidéo-danse au format court-métrage, et comprend à participation internationale en compétition, ainsi que des activités complémentaires.

La deuxième édition du Tabaca Film Fest se tiendra en présentiel à Gerri de la Sal, du 11 au 14 septembre 2025.

Elle comprendra une cérémonie d’ouverture, la projection des films finalistes et une cérémonie de clôture avec remise des prix. En parallèle, il y aura une conférence sur la mythologie, une visite guidée des lieux les plus mystérieux de la région et de nombreuses activités culturelles.

PRIX

Cette deuxième édition comportera une seule section compétitive.

Elle réunira une sélection de courts-métrages de fiction, animation, documentaire et vidéo-danse, issus de la scène internationale, d’une durée maximale de 30 minutes, produits après le 1er janvier 2022, dans tout format numérique et toute langue.

Les courts-métrages en compétition pourront concourir pour les prix suivants :

- ✧ Premier Prix Tabaca, doté de 1000 € et trophée du Festival
- ✧ Deuxième Prix Tabaca, doté de 500 € et trophée du Festival

- ✖ Prix Biterna, doté de 600 € et trophée du Festival, pour le meilleur court-métrage inspiré de personnages ou de lieux mythologiques des Pyrénées, ou comportant des éléments dialectaux et/ou identitaires locaux
- ✖ Prix Gea, doté de 600 € et trophée du Festival, pour le meilleur court-métrage international
- ✖ Prix du Public, attribué par vote du public parmi tous les courts finalistes, doté de 300 € et d'un cadeau

PARTICIPATION

Tous les courts-métrages soumis doivent être inspirés du monde mythologique, au sens large.

Quand nous parlons de mythologie dans l'audiovisuel, nous faisons référence à tout un univers de mythes, légendes, fables, superstitions, prémonitions, contes, traditions et histoires familiales qui définissent une culture, une terre ou une communauté. Sont également incluses les réinterprétations modernes de ces récits ancestraux dans un contexte contemporain.

Les archétypes universels et les grands récits intemporels sont plus vivants que jamais. La figure du héros, du sage, de l'énigme à résoudre ou du labyrinthe sans issue sont des structures qui nous fascinent toujours.

Ce genre se nourrit de nombreuses influences : fantastique, horreur, folk-horror, science-fiction, mystère, cinéma historique, drame épique, road movie, western, cinéma de nature, ethnographique, spirituel, philosophique...

Au fond, le mythe se manifeste dans les endroits les plus inattendus et peut se deviner dans tous les regards.

DÉLAIS ET NOTIFICATIONS

✖ Date limite de soumission : 20 juillet 2025 via Festhome (<https://festhome.com/festival/tabaca-film-fest>) et FilmFreeway (<https://filmfreeway.com/TabacaFilmFest>)

- ✖ Annonce des finalistes : 1er août 2025 par e-mail
- ✖ Annonce des gagnants : en direct lors de la cérémonie de clôture du Festival

EXIGENCES TECHNIQUES DES ŒUVRES

- ✖ Les films doivent s'inspirer du monde mythologique, au sens large
- ✖ Ils peuvent être tournés dans tout format numérique et dans toute langue
- ✖ Les films doivent être présentés en version originale
- ✖ Les sous-titres en catalan ou en espagnol sont obligatoires si le film n'est pas dans l'une de ces deux langues
- ✖ Durée maximale : 30 minutes

- ✖ Ne seront pas acceptés :
 - les courts-métrages déjà diffusés publiquement en ligne
 - ou ayant été commercialement diffusés dans le Pallars Sobirà

INSCRIPTION

Les films doivent être inscrits via la plateforme Festhome (<https://festhome.com/festival/tabaca-film-fest>) et FilmFreeway (<https://filmfreeway.com/TabacaFilmFest>)

L'inscription implique de fournir :

- une synopsis,
- un dossier artistique et technique,
- un lien de visionnage actif,
- des coordonnées à jour.

Le participant s'engage à ne pas modifier ni désactiver les mots de passe de YouTube, Vimeo ou autres plateformes avant la fin du Festival.

Un frais symbolique d'un euro (1 €) est demandé pour chaque inscription.

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité et afin de soutenir la présence de femmes, de personnes de genres dissidents et racisées dans la production cinématographique, le Festival pourra demander aux participants d'indiquer le genre (féminin, masculin, non binaire, autre) ainsi que l'auto-identification de personnes non blanches, afin d'établir des statistiques fiables sur l'inclusion dans le secteur audiovisuel.

EXIGENCES TECHNIQUES POUR LES COURTS SÉLECTIONNÉS

- ✖ L'envoi des matériaux supplémentaires et des copies de projection devra se faire avant le 15 août 2025
- ✖ Les matériaux supplémentaires incluent :
 - photos du/de la réalisateur/trice
 - photogrammes
 - affiches du court-métrage
 - bandes-annonces et autres éléments promotionnels
- ✖ Les copies de projection doivent être envoyées en format HD

EXIGENCES POUR LES COURTS GAGNANTS

- ✖ Les lauréats s'engagent à mentionner le prix reçu au Tabaca Film Fest dans toute projection ultérieure de leur film
- ✖ Les lauréats autorisent le Festival à utiliser tous les matériaux audiovisuels fournis à des fins de promotion et communication du Festival, sur tous supports physiques ou numériques, y compris les réseaux sociaux du Festival et de ses partenaires

JURY

La direction du Festival désignera le jury, dont les décisions seront sans appel.
Aucun prix ne pourra être déclaré nul.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✖ Les auteurs garantissent que leurs œuvres ne violent pas les droits de tiers. Le Festival décline toute responsabilité à ce sujet
- ✖ En s'inscrivant, les participants cèdent au Festival les droits de projection (totale ou partielle), dans le seul but de promouvoir le Festival (à l'exclusion de tout usage commercial ou non promotionnel)
- ✖ Les œuvres soumises feront partie de la collection du Tabaca Film Fest, autorisée à les reprojeter pendant 1 an après la fin du Festival, dans le cadre de ses activités
- ✖ Toute participation implique l'acceptation complète du règlement
- ✖ Le Festival s'engage, dans la mesure du possible, à faciliter la présence des auteurs des films finalistes
- ✖ Le Festival se réserve le droit de programmer des films ne répondant pas strictement aux critères, pour des raisons artistiques
- ✖ Le Festival se réserve le droit de regrouper les œuvres par thématiques pour les projections
- ✖ Toutes les décisions du Festival sont définitives et sans appel

CONTACT

tabacafilmfest@gmail.com
tabacafilmfest.com
@tabacafilmfest

